

*Révision des limites des circonscriptions électorales—Loi*

**L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton):** Monsieur le Président, c'est tout un honneur pour moi que de me faire votre porte-parole dans cette affaire qui me paraît d'ailleurs fort sensée; et c'est pourquoi je suis heureux de formuler cette objection.

La circonscription de Lachine porte son nom depuis quinze à vingt ans. La Commission a proposé de la rebaptiser du nom de «Jacques Cartier». Ce nom est le même que celui d'une des circonscriptions provinciales, située à l'intérieur des frontières de la circonscription actuelle de «Lachine». Par conséquent, on recommande d'adopter le nom de Lachine pour éviter toute confusion avec la circonscription provinciale.

**Le président suppléant (M. Blaker):** Qu'on me permette de répéter la procédure à laquelle la Chambre a consenti à l'unanimité, sauf erreur. Voici: au lieu d'entendre les objections groupées par province, nous les entendrons l'une à la suite de l'autre, c'est-à-dire dans l'ordre dans lequel la présidence les a reçues. Le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) soulève sans doute une question que j'estime importante pour la Chambre. Si j'ai bien compris ce qui a été proposé et adopté, nous avons évité de regrouper les objections par province, pour les présenter plutôt l'une après l'autre, soit selon l'ordre dans lequel la présidence les a reçues.

Par conséquent, l'objection suivante dont je voudrais saisir la Chambre traite de l'Ontario, mais ce détail ne nous intéresse pas sur le plan de la procédure; il s'agit donc de la circonscription qui porte, je crois, le nom de Glengarry-Prescott-Russell.

● (1250)

**M. Nielsen:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Tout d'abord, je ferai remarquer en toute déférence que nous ne procédons pas de la façon dont nous procédions du consentement de la Chambre, mais conformément au Règlement. Ainsi en avait décidé la présidence.

Deuxièmement, si je comprends bien ce que l'on veut dire en parlant d'étudier les objections successivement, on fera l'appel de chacun des rapports dans l'ordre où ils ont été déposés à la table. Nous avons donc traité de l'opposition concernant la circonscription de Nunatsiak ainsi que de celle concernant votre circonscription, monsieur le Président. Nous devons maintenant passer à l'identification des circonscriptions pour lesquelles des rapports ont été déposés dans chacun des autres cas où des objections ont été signifiées dans la province de Québec et dans l'ordre où elles ont été déposées sur la table.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du même rappel au Règlement. Quand j'ai parlé hier d'étudier les objections successivement, je voulais dire qu'on les étudierait province par province, comme on peut le penser d'après l'entente intervenue hier. Mais comme on semble prendre «successivement» dans un autre sens, ce qui me paraît éminemment raisonnable, vous serait-il possible de nous faire connaître l'ordre dans lequel les diverses objections ont été déposées de sorte que nous puissions avoir le temps de nous préparer? Cela pourrait se faire d'ici 13 heures.

La présidence semble posséder une liste complète, et j'aimerais savoir si je dois intervenir au sujet de la circonscription d'Esquimalt-Saanich, en Colombie-Britannique, aujourd'hui ou plus tard la semaine prochaine.

**M. Nielsen:** Monsieur le Président, afin de donner à la présidence, ainsi qu'aux ministériels, la possibilité d'examiner la procédure à suivre, et comme il est presque 13 heures, les députés acceptent peut-être de dire qu'il est 13 heures pour revenir à 14 heures et étudier la question.

**Le président suppléant (M. Blaker):** La proposition des députés du Yukon (M. Nielsen) et d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) est peut-être raisonnable.

Je me permettrai d'expliquer aux députés que la liste des objections que j'ai à la main a été établie selon l'ordre dans lequel la présidence les a reçues. C'est-à-dire que l'on passera d'une circonscription à l'autre en suivant cet ordre et que ce faisant l'on franchira nécessairement les frontières des différentes provinces au fur et à mesure du débat. Comme l'a fait très justement remarquer le député du Yukon, le vice-président a décidé que nous étudierions les diverses objections successivement, ce qui veut dire, dans ce cas-ci, dans l'ordre dans lequel la présidence a reçu les objections.

Il serait peut-être utile à certains députés que je prenne une minute, juste avant 13 heures, pour suivre le conseil du député d'Esquimalt-Saanich et lire aux députés la liste des circonscriptions en cause. Je vais avoir un problème—je vais donner la parole au député de Vaudreuil (M. Herbert) dans une minute—car sur ma liste, le nom de la circonscription n'est pas donné en même temps que l'objection. Il faut parfois deviner le nom de la circonscription en lisant la liste des signatures; espérons que je ne me tromperai pas.

Je dois demander par conséquent aux services du greffier s'ils auraient l'obligeance de faire le nécessaire entre 13 et 14 heures, pour que j'aie la liste exacte des circonscriptions pour lesquelles il y a des objections, dans l'ordre où celles-ci ont été faites, conformément à la décision rendue par le vice-président.

Je crois que la proposition du député d'Esquimalt-Saanich est réglementaire. Avec l'aide des services du greffier, on pourrait peut-être déposer d'ici à 14 heures une photocopie de la liste des circonscriptions, dans les deux langues, sur le pupitre de tous les députés.

Si la Chambre est d'accord, je donne maintenant la parole au député de Vaudreuil (M. Herbert) qui veut faire un rappel au Règlement. Je suis entièrement d'accord de dire qu'il est 13 heures dès que tout le monde sera prêt.

**M. Herbert:** Monsieur le Président, il n'y a pas de problème si nous disons qu'il est 13 heures. Je voulais faire une observation sur la circonscription de Lachine, dont il est question pour le moment. J'avais d'abord l'impression que je pouvais la faire à n'importe quel moment avant 15 heures mais puisque, d'après le nouveau système, on ne peut pas revenir sur un sujet que l'on a fini d'étudier, je soulève le problème. Si nous ajournons à 13 heures, attendons jusqu'à 14 heures.